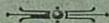




ALMANACH
DES
COOPÉRATEURS
BELGES
POUR 1897

SIXIÈME ANNÉE

PRIX : 15 CENTIMES

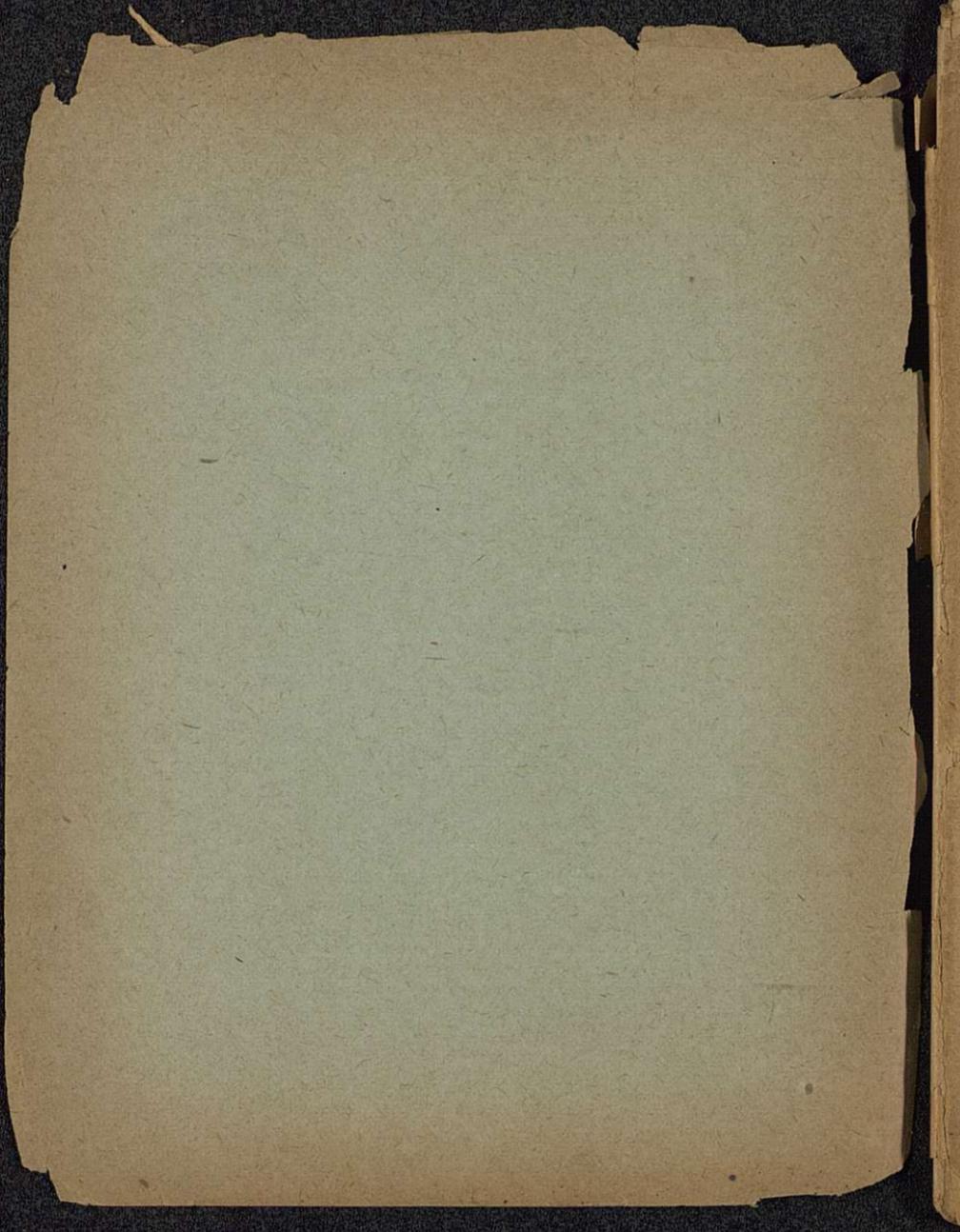


L. BERTRAND

11, Rue James Watt, Bruxelles



Tous pour un. — Un pour tous



ALMANACH

DES

Coopérateurs Belges

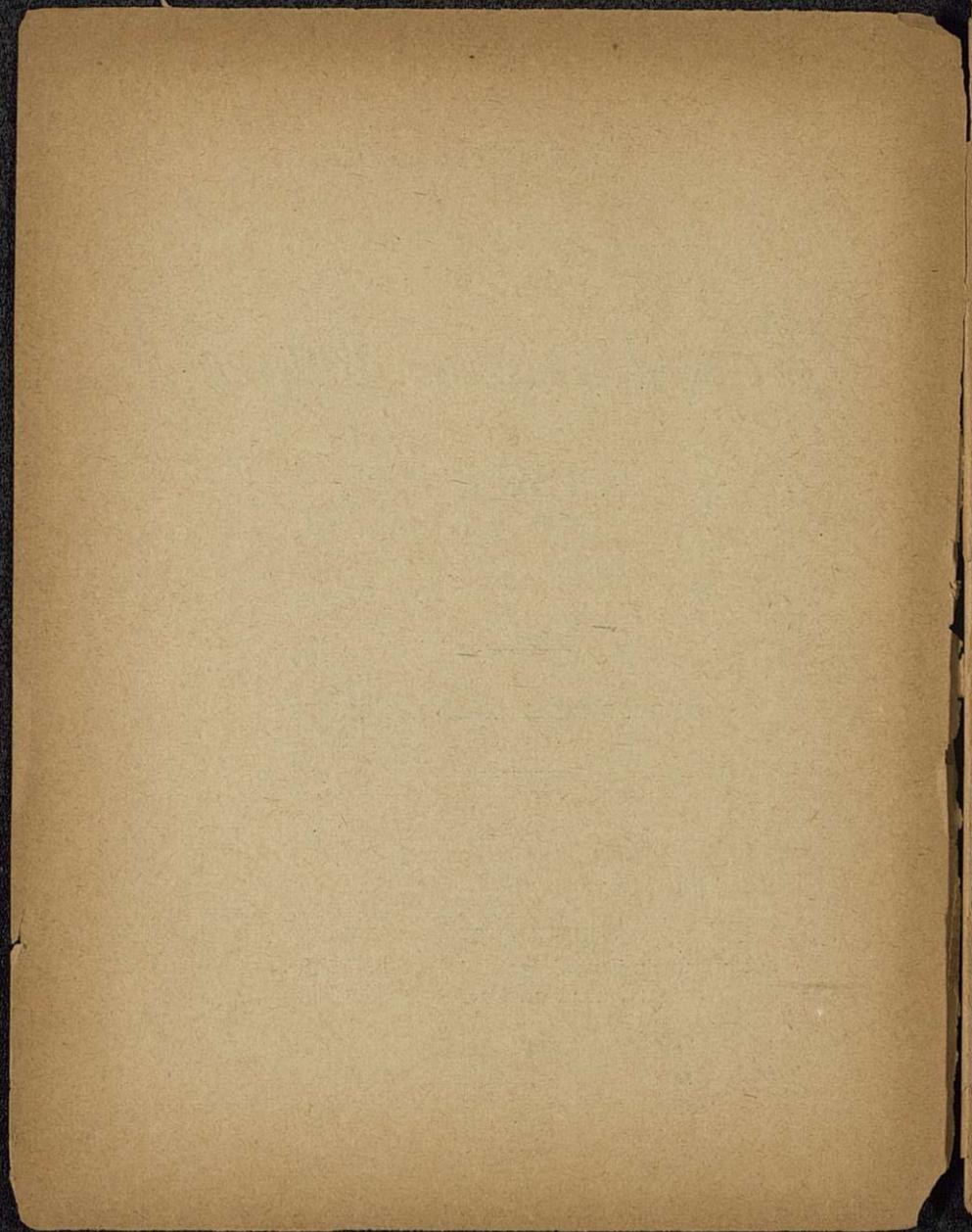
1897

SIXIÈME ANNÉE

BRUXELLES

Bureaux du journal *Les Coopérateurs Belges*
11, RUE JAMES WATT, 11

1897



CALENDRIER POUR 1897

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
1 vendredi	1 lundi	1 lundi	1 jeudi
2 samedi	2 mardi	2 mardi	2 vendredi
3 Dimanche	3 mercredi	3 mercredi	3 samedi
4 lundi	4 jeudi	4 jeudi	4 Dimanche
5 mardi	5 vendredi	5 vendredi	5 lundi
6 mercredi	6 samedi	6 samedi	6 mardi
7 jeudi	7 Dimanche	7 Dimanche	7 mercredi
8 vendredi	8 lundi	8 lundi	8 jeudi
9 samedi	9 mardi	9 mardi	9 vendredi
10 Dimanche	10 mercredi	10 mercredi	10 samedi
11 lundi	11 jeudi	11 jeudi	11 Dimanche
12 mardi	12 vendredi	12 vendredi	12 lundi
13 mercredi	13 samedi	13 samedi	13 mardi
14 jeudi	14 Dimanche	14 Dimanche	14 mercredi
15 vendredi	15 lundi	15 lundi	15 jeudi
16 samedi	16 mardi	16 mardi	16 vendredi
17 Dimanche	17 mercredi	17 mercredi	17 samedi
18 lundi	18 jeudi	18 jeudi	18 Dimanche
19 mardi	19 vendredi	19 vendredi	19 lundi
20 mercredi	20 samedi	20 samedi	20 mardi
21 jeudi	21 Dimanche	21 Dimanche	21 mercredi
22 vendredi	22 lundi	22 lundi	22 jeudi
23 samedi	23 mardi	23 mardi	23 vendredi
24 Dimanche	24 mercredi	24 mercredi	24 samedi
25 lundi	25 jeudi	25 jeudi	25 Dimanche
26 mardi	26 vendredi	26 vendredi	26 lundi
27 mercredi	27 samedi	27 samedi	27 mardi
28 jeudi	28 Dimanche	28 Dimanche	28 mercredi
29 vendredi		29 lundi	29 jeudi
30 samedi		30 mardi	30 vendredi
31 Dimanche		31 mercredi	

CALENDRIER POUR 1897

MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
1 samedi	1 mardi	1 jeudi	1 Dimanche
2 Dimanche	2 mercredi	2 vendredi	2 lundi
3 lundi	3 jeudi	3 samedi	3 mardi
4 mardi	4 vendredi	4 Dimanche	4 mercredi
5 mercredi	5 samedi	5 lundi	5 jeudi
6 jeudi	6 Dimanche	6 mardi	6 vendredi
7 vendredi	7 lundi	7 mercredi	7 samedi
8 samedi	8 mardi	8 jeudi	8 Dimanche
9 Dimanche	9 mercredi	9 vendredi	9 lundi
10 lundi	10 jeudi	10 samedi	10 mardi
11 mardi	11 vendredi	11 Dimanche	11 mercredi
12 mercredi	12 samedi	12 lundi	12 jeudi
13 jeudi	13 Dimanche	13 mardi	13 vendredi
14 vendredi	14 lundi	14 mercredi	14 samedi
15 samedi	15 mardi	15 jeudi	15 Dimanche
16 Dimanche	16 mercredi	16 vendredi	16 lundi
17 lundi	17 jeudi	17 samedi	17 mardi
18 mardi	18 vendredi	18 Dimanche	18 mercredi
19 mercredi	19 samedi	19 lundi	19 jeudi
20 jeudi	20 Dimanche	20 mardi	20 vendredi
21 vendredi	21 lundi	21 mercredi	21 samedi
22 samedi	22 mardi	22 jeudi	22 Dimanche
23 Dimanche	23 mercredi	23 vendredi	23 lundi
24 lundi	24 jeudi	24 samedi	24 mardi
25 mardi	25 vendredi	25 Dimanche	25 mercredi
26 mercredi	26 samedi	26 lundi	26 jeudi
27 jeudi	27 Dimanche	27 mardi	27 vendredi
28 vendredi	28 lundi	28 mercredi	28 samedi
29 samedi	29 mardi	29 jeudi	29 Dimanche
30 Dimanche	30 mercredi	30 vendredi	30 lundi
31 lundi		31 samedi	31 mardi

CALENDRIER POUR 1897

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 mercredi	1 vendredi	1 lundi	1 mercredi
2 jeudi	2 samedi	2 mardi	2 jeudi
3 vendredi	3 Dimanche	3 mercredi	3 vendredi
4 samedi	4 lundi	4 jeudi	4 samedi
5 Dimanche	5 mardi	5 vendredi	5 Dimanche
6 lundi	6 mercredi	6 samedi	6 lundi
7 mardi	7 jeudi	7 Dimanche	7 mardi
8 mercredi	8 vendredi	8 lundi	8 mercredi
9 jeudi	9 samedi	9 mardi	9 jeudi
10 vendredi	10 Dimanche	10 mercredi	10 vendredi
11 samedi	11 lundi	11 jeudi	11 samedi
12 Dimanche	12 mardi	12 vendredi	12 Dimanche
13 lundi	13 mercredi	13 samedi	13 lundi
14 mardi	14 jeudi	14 Dimanche	14 mardi
15 mercredi	15 vendredi	15 lundi	15 mercredi
16 jeudi	16 samedi	16 mardi	16 jeudi
17 vendredi	17 Dimanche	17 mercredi	17 vendredi
18 samedi	18 lundi	18 jeudi	18 samedi
19 Dimanche	19 mardi	19 vendredi	19 Dimanche
20 lundi	20 mercredi	20 samedi	20 lundi
21 mardi	21 jeudi	21 Dimanche	21 mardi
22 mercredi	22 vendredi	22 lundi	22 mercredi
23 jeudi	23 samedi	23 mardi	23 jeudi
24 vendredi	24 Dimanche	24 mercredi	24 vendredi
25 samedi	25 lundi	25 jeudi	25 samedi
26 Dimanche	26 mardi	26 vendredi	26 Dimanche
27 lundi	27 mercredi	27 samedi	27 lundi
28 mardi	28 jeudi	28 Dimanche	28 mardi
29 mercredi	29 vendredi	29 lundi	29 mercredi
30 jeudi	30 samedi	30 mardi	30 jeudi
	31 Dimanche		31 vendredi

ANNÉE 1897

Quatre-Temps

Du Carême	10, 12 et 13 mars.
De la Pentecôte	9, 11 et 12 juin.
De Septembre	15, 17 et 18 septembre.
De l'Avent	15, 17 et 18 décembre.

Fêtes mobiles

Septuagésime	14 février.
Les Cendres	3 mars.
Pâques	18 avril.
Rogations	24, 25 et 26 mai.
Ascension	27 mai.
Pentecôte	6 juin.
Trinité	13 juin.
Fête-Dieu	17 juin.
1 ^{er} dimanche de l'Avent	28 novembre.

Commencement des Saisons

Printemps	20 mars, à 8 h. du matin.
Été	21 juin, à 4 h. 32 du matin.
Automne	22 septembre, à 6 h. du soir.
Hiver	21 décembre, à 1 h. du soir.

Eclipses

1^{er} février, éclipse annulaire du Soleil, invisible ici.
29 juillet, éclipse annulaire du Soleil, invisible ici.
Il n'y aura pas d'éclipse de Lune.

DU PRINCIPE DE LA COOPÉRATION

Pendant longtemps, et jusqu'à la fin du siècle dernier, l'organisation économique de la société, et en particulier l'organisation du travail et du commerce était fortement réglementée. Les corporations de métiers, de marchands jouissaient de privilèges. Tel maître ne pouvait fabriquer que tels produits; tel marchand ne pouvait vendre que telle marchandise.

Cette réglementation à outrance, si elle protégeait certains intérêts, si elle donnait aux consommateurs certaines garanties, n'en produisait pas moins des abus nombreux.

La révolution de 1789 a été une réaction contre cette réglementation à outrance. Les maux dont on souffrait alors seraient supprimés par la liberté. L'Individu devint Dieu, la Concurrence, le Sauveur de l'Humanité.

Au lieu de corriger les abus de la corporation fermée, de la réglementation à outrance; au lieu d'adapter ce qui existait à la révolution industrielle qui sortit de l'invention de la vapeur, on brisa, on déchira l'ancien cadre.

L'individualisme, la concurrence, poussés à leur dernière limite, suscitèrent de nouvelles plaintes, de nouvelles misères. La production augmenta dans des

proportions inconnues jusque là ; des fortunes rapides se fondèrent.

Le nouveau régime trouva alors des adversaires : les socialistes.

Ceux-ci opposèrent l'association à l'individualisme, la solidarité à la libre concurrence.

Robert Owen en Angleterre, Fourier et Buchez en France, qui comptent parmi les précurseurs du socialisme, furent aussi les premiers à préconiser le principe de l'association ouvrière.

Le phalanstère de Fourier, l'association de production avec accroissement du capital inaliénable de Buchez étaient, pour ces deux penseurs, la solution de ce que nous appelons la question sociale.

*
* *

Mais à cette époque l'association coopérative, sous les formes multiples que nous lui connaissons aujourd'hui — d'achat, de vente, de production, de crédit, de construction, de travail, etc., etc., — n'était ni connue ni pratiquée. Le mot même de *coopération* n'était pas inventé ; il est dû, je crois, à un disciple de Buchez, M. Horn.

Si vous consultez les auteurs sur la définition qu'ils donnent à la coopération, vous arrivez à des définitions absolument contradictoires.

La coopération est-elle du socialisme ?

Le socialisme est, à l'heure actuelle, une doctrine bien définie. Le citoyen Millerand l'a défini comme suit, il y a quelques mois : « N'est pas socialiste, quiconque n'accepte pas la substitution nécessaire et progressive de la propriété sociale à la propriété capitaliste. »

La définition de Millerand serait exacte s'il avait dit : « N'est pas *collectiviste*, quiconque, etc. »

Mais on peut admettre que des gens se disent socialistes et le soient, sans pour cela être collectivistes.

Cependant, il ne faut pas abuser du mot socialisme.

Ainsi, il y en a qui appellent du socialisme tout système qui a pour but l'amélioration du sort des ouvriers. A ce compte-là, tout le monde peut se dire socialiste et cela nous rappelle un incident électoral arrivé en 1877.

Un candidat radical posait sa candidature à la Chambre. Dans une réunion électorale, un de ses adversaires, croyant lui faire du tort, lui demanda :

— Etes-vous socialiste ?

Et le candidat de répondre :

— Oui, je suis socialiste... comme le roi qui vient d'instituer un prix pour le meilleur mémoire ayant trait à l'amélioration du sort de la classe ouvrière !

C'était peut-être très adroit, mais ce n'était guère honnête !

Il y a une vingtaine d'années, un écrivain français, M. Limousin, qui dans le *Journal des Economistes* défendait cette thèse que la coopération n'est pas du socialisme, donnait comme principal argument :

« La coopération n'est pas du socialisme, parce qu'elle ne réclame rien de l'Etat. »

: Cela n'est guère sérieux.

S'il suffit à un individu ou à une association de réclamer l'aide de l'Etat, pour les taxer de socialistes, il ne manque pas de socialistes même parmi les plus acharnés adversaires de cette doctrine!

Le principe de la coopération c'est, dans l'ordre économique, de réaliser des économies par la suppression des intermédiaires; dans l'ordre moral, de développer l'esprit d'association, de solidarité, de l'altruisme.

Le but de la coopération, telle qu'elle est généralement comprise et pratiquée, peut n'être pas socialiste puisqu'il n'a pas nécessairement pour effet de « substituer la propriété sociale à la propriété capitaliste ». La coopération n'est cependant pas non plus du capitalisme, parce qu'à côté de l'intérêt personnel, le coopérateur a en vue l'intérêt général.

De plus, on ne peut oublier que les précurseurs du socialisme contemporain, les Robert Owen, les Fourier, les Buchez, les Louis Blanc, ont été les premiers à défendre et à recommander l'association coopérative, et qu'ils y voyaient le moyen sinon de résoudre la

question sociale, tout au moins de faire disparaître certaines injustices et de nous rapprocher du régime socialiste.

Ce point de doctrine peut être très intéressant à discuter à fond. Nous n'avons pas la prétention, quant à nous, de le trancher. D'ailleurs, dans ce genre de questions, on ne peut avoir des solutions ou des réponses absolues. N'y a-t-il pas longtemps qu'on a dit que « tout est dans tout » ?

Quoi qu'il en soit, s'il peut être soutenu que la coopération n'a pas un but socialiste, elle est néanmoins un puissant *moyen* d'expérimentation sociale. Elle peut, par le groupement des travailleurs, développer le principe de la solidarité qui est l'essence du socialisme, son principe directeur.

La coopération donc, par le groupement des forces collectives, par l'éducation morale des masses, par les ressources qu'elle leur procure, peut aider le mouvement socialiste et rapprocher, par l'élimination des parasites sociaux, l'heure du triomphe final.

A ce point de vue, nous comprenons que les partis socialistes se servent de plus en plus de l'arme de la coopération, après lui avoir boudé, parce que des apôtres bourgeois de cette forme d'association ont essayé d'en faire une panacée. La coopération peut rendre de grands services et aider puissamment l'évolution sociale dans le sens de la solidarité et de la justice.

LOUIS BERTRAND.

FABRIQUES DE MARGARINE
Van den Bergh's Margarine Limited

LONDRES-ROTTERDAM-BRUXELLES-CLÈVES

PRODUCTION ANNUELLE :

30 millions de kilogrammes



*La Margarine VAN DEN
BERGH est la meilleure,
la plus nutritive, la plus
saine, la moins chère.*

MARQUE DÉPOSÉE

DEMANDEZ LA MARQUE :

CRÈME DE LA CRÈME

Exiger la Marque originale

EN VENTE PARTOUT

LA COOPÉRATION AGRICOLE

Les sociétés coopératives poursuivent deux buts principaux : 1° suppression des intermédiaires entre le producteur et le consommateur, donc vente des marchandises au prix de revient ou le plus juste possible ; 2° suppression des fraudes sur la quantité, la qualité et l'origine des produits.

La suppression des intermédiaires est le moyen le plus sûr de réduire le coût des marchandises qui, actuellement, n'arrivent au consommateur que grevées des bénéfices successifs prélevés par ceux qui concourent à leur mise en consommation.

Le commerce moderne est tellement fractionné qu'une denrée coloniale quelconque, tel le café, passe par les entremises suivantes : dans le pays d'origine : du planteur à l'exportateur ; dans le pays de consommation : de l'importateur à la maison de gros établie dans les ports de commerce, de cette dernière à la maison de gros régionale, puis à la maison de demi-gros, au détaillant et au consommateur. Il y a entre eux encore d'autres intermédiaires : voyageurs et courtiers qui prélèvent également un bénéfice sur la vente de cette denrée sous forme de courtage et de commission. On peut dire que huit personnes au moins s'interposent entre le planteur de café et le consommateur et

que chacune d'elles perçoit un bénéfice sans rien ajouter à la valeur du produit.

Il y a une tendance, de plus en plus marquée, à supprimer les intermédiaires et ce ne sont pas les coopératives qui ont commencé, mais bien les sociétés capitalistes. Le Louvre de Paris, le Bon Marché de Bruxelles, les maisons Delhaize ont réalisé ce but : fabriquer ou faire fabriquer les produits pour les vendre directement au public dans leurs magasins ; acheter en grande quantité, donc au prix le plus réduit, pour vendre avec un bénéfice très limité.

Mais il y a cette différence entre les grands magasins et les coopératives : c'est que les bénéfices des premiers vont à quelques actionnaires et les bénéfices des secondes à tous les affiliés.

La coopération a pris une très grande extension dans tous les pays ainsi qu'en témoigne la statistique ci-dessous de quelques nations voisines :

Allemagne	11,141 sociétés.
Angleterre	1,655 »
Autriche	1,599 »
France	1,418 »
Belgique	600 »
Hollande	450 »

Partout, le nombre des coopératives augmente rapidement. Le mouvement a gagné l'agriculture avec des intensités variables très grandes au Danemark, faibles en Belgique.

Cependant le paysan n'a pas toujours à se louer de ses fournisseurs. Des fraudes très nombreuses se pratiquent sur la vente des engrais et des semences tant au point de vue de la composition, de la pureté, de la richesse que du prix.

Pour les engrais, la fraude était devenue une véritable mise en coupe réglée à tel point que la loi a dû intervenir.

La coopération remédierait à ces tromperies parce qu'elle permettrait : l'analyse à frais communs des produits achetés ou la certitude de la bonne qualité et l'achat en gros, c'est-à-dire à prix très réduits.

L'intervention des pouvoirs publics donnerait à la coopération agricole le coup de fouet qui lui est nécessaire surtout dans l'établissement des laiteries coopératives et la vente des produits.

On crie sur tous les toits que la crise agricole devient chaque jour plus intense, mais on semble oublier que la coopération est le meilleur moyen de relever la situation des travailleurs agricoles.

C'est, en effet, par l'emploi des machines perfectionnées que l'on obtiendra du sol le maximum de produits et aussi le minimum de dépenses et par la constitution des laiteries coopératives que l'on retirera du lait tout le beurre qu'il contient.

L'agriculture danoise s'est relevée par la fabrication mécanique du beurre. Elle est arrivée à un degré de prospérité inouï grâce à ses puissantes laiteries mécaniques supérieurement outillées.

Là où le cultivateur seul été impuissant, l'association a produit des merveilles, non seulement pour la fabrication, mais pour la vente des produits.

A l'heure actuelle, il y a plus de 1,000 laiteries à vapeur au Danemark qui produisent 39 millions de kilos de beurre par année.

Ce beurre est exporté sur le marché de Londres dont les Danois se sont presque totalement accaparés.

Le Danemark prépare également des quantités de lards — dans les rôtisseries coopératives — que l'Angleterre consomme sous le nom de « bacon ».

L'exportation comprend, en outre, 100,000 porcs, 100,000 bœufs et vaches, 14,000 chevaux, 1 million de kilos de viande et 175 millions d'œufs.

Le paysan danois est, actuellement, le plus riche paysan du monde et son pays vient de suite après l'Angleterre au point de vue de la répartition de la richesse publique.

Tous les villages ont, pour ainsi dire, leur société coopérative de consommation, auxquelles il faut ajouter 430 banques fondées et gérées par les paysans.

Un vieil adage dit : La lumière vient du nord ; pour l'agriculture, rien de plus vrai, le Danemark en est un exemple frappant.

Que nos paysans imitent ce petit pays, que les pouvoirs publics les secondent et ils auront trouvé, dans la transformation des produits agricoles et l'élevage du bétail, la richesse et la prospérité que vainement ils cherchent ailleurs.

F. PISSOORT.

La Coopération et le Socialisme

La coopération doit être libre de toute attache et ne s'assimiler en aucun cas à d'autres organisations, telle est la thèse soutenue aujourd'hui par de nombreux professeurs d'économie politique et par des coopérateurs tels que le D^r Hans Crüger, en Allemagne, qui croient que la coopération seule peut sauver la classe ouvrière de sa triste situation.

Si la coopération procure des avantages immédiats à ses affiliés, si elle leur fait économiser quelques francs par an, il n'est pas dans son pouvoir d'équilibrer le budget de l'ouvrier et d'arriver par ses propres forces à une transformation de la société établissant la justice distributive. Un autre facteur est donc nécessaire et ce facteur est le socialisme, car coopération et socialisme sont deux termes amis qui marchent la main dans la main.

Le socialisme a pour but de réorganiser la société entière et surtout ses fondements économiques : la production et la distribution des richesses. La coopération parvient en régime capitaliste à former des sociétés puissantes où on essaye des modes de production meilleurs et où le travail reçoit une part plus équitable du produit. Seulement, la coopération ne parvient pas à s'appliquer dans tous les domaines. Si,

dans les sociétés de consommation, la plupart des produits usuels, tels que le pain, le charbon, les aunages, etc., ont trouvé de nombreux adhérents, nous voyons au contraire que les ateliers de production se sont heurtés à des obstacles, obstacles qu'ils ne surmonteront peut-être jamais tant que durera le régime dans lequel nous sommes embourbés.

Les coopérateurs purs doivent tenir compte de ce phénomène qui les empêche de créer des ateliers de production avec fruit, ateliers qui doivent, selon nous, former un des premiers jalons de la production régénérée.

Si les coopératives de consommation existent indépendantes de toute attache extérieure, avec leur préoccupation constante, la recherche de l'intérêt immédiat, il arrivera peut-être, dans un temps plus ou moins rapproché, que des éléments externes viennent jeter la perturbation dans leur organisation. En effet, des trusts de toutes espèces se créent en ce moment. Leur œuvre est de solidariser les plus forts et de faire disparaître, même par des sacrifices d'argent considérables, les moins bien adaptés au milieu social. Ils arriveront, à un moment donné, à faire la guerre à la coopération, par une baisse de prix considérable, qui sera évidemment momentanée, mais qui allèchera ceux qui ne cherchent que leur intérêt pur et simple, sans avoir un idéal plus grand pour combattre cet esprit néfaste. Avec le socialisme, cette chose devient impossible. Quelques individualités peut-être, chercheront à satis-

faire leurs intérêts égoïstes, mais la grande masse des coopérateurs restera fidèle à leur institution, qui n'est pas considérée par eux comme le but à atteindre, mais comme un moyen de réaliser des choses beaucoup plus lointaines et plus hautes. La solidarité, élément fécond et humain s'il en fût, sera assez puissante pour empêcher les coopérateurs socialistes de descendre dans les sphères de l'intérêt personnel.

D'autre part, nous devons considérer les coopératives comme des écoles d'apprentissage, car c'est en gérant ces grandes sociétés que l'on met à jour tous les défauts du rouage de la production capitalistique. C'est dans leur sein encore que leurs adeptes apprennent à administrer.

C'est encore au socialisme que l'on fait allusion quand, pour tout argument coopératif, on trouve que les coopératives socialistes, arrivées aujourd'hui à une grande puissance en même temps que leur parti, sombreront avec lui lorsqu'il marchera à la banqueroute. Cet argument est une pure hypothèse.

Qui peut croire qu'une idée reconnue juste par tous, — excepté par ceux qui ont des intérêts contraires, — pour laquelle tant d'hommes se sont sacrifiés, pour laquelle la jeunesse presque entière brûle d'enthousiasme et qui, malgré toutes les calomnies et les attaques d'adversaires de mauvaise foi, continue sa marche ascendante, qui peut prétendre qu'une idée juste sera extirpée de l'humanité?

L'ignorance et d'autres subterfuges peuvent retenir les hommes du grand mouvement d'émancipation qui se dessine tous les jours plus nettement, mais le moment viendra où tous les hommes sauront s'imposer des sacrifices pour réaliser le bonheur commun.

L'exemple que nous donne le pays classique du manchestérianisme et en même temps de la coopération, en est pour nous une preuve certaine. N'avons-nous pas vu, il y a quelques jours seulement, les coopérateurs, depuis si longtemps en antagonisme avec les *Trades Unions*, se solidariser avec elles et leur promettre leur appui pécuniaire et moral dans la lutte économique? Et ne voyons-nous pas les *Trades Unions* à leur tour déjà presque gagnées au socialisme? Comme les deux se donnent la main, ils suivront inévitablement la pente fatale qui les jettera dans le grand flot émancipateur.

Il n'y aura bientôt que les coopératives de petits bourgeois qui pourront se dérober au socialisme, et comme elles ne présentent aucune force réelle, elles ne sauraient en aucun cas être un obstacle à l'émancipation de la masse.

PAUL DEUTSCHER.

Celui qui ne veut pas penser est un fanatique, celui qui ne peut pas penser est un idiot, et celui qui n'ose pas penser est un lâche.

ROGER BACON.

Les Coopérateurs cochers à Paris

Les cochers parisiens pratiquent la coopération avec beaucoup de succès. Il circule actuellement sur le pavé de Paris plus de 1,000 fiacres appartenant à des cochers coopérateurs. Le public leur marque une grande faveur, et l'on voit les cochers et louageurs privés, non coopérateurs, donner, depuis quelque temps, le même aspect à leurs voitures, les peindre de la même façon que celles des coopérateurs, pour la bonne raison que ces voitures sont réputées être extrêmement bien tenues, les cochers polis, les chevaux bien nourris et robustes.

Nous avons eu l'occasion de faire personnellement cette constatation.

Il existe à Londres une coopération de cochers, dite de Kilburn. Mais cette coopération n'est pas complète. Elle rend, certes, des services aux *cabmen*. Elle leur apprend l'épargne, elle aide les plus pauvres d'entre eux en leur avançant des fonds sur le capital économisé, mais cette coopération est loin d'égaliser celle de Paris et de donner à ses affiliés la même dose d'indépendance et les mêmes rémunérations. Les *cabmen* de Kilburn versent un schilling par semaine afin de pouvoir faire à la caisse commune de petits prêts, remboursables sans intérêts, pas assez élevés pour acheter un *carriage*, mais suffisants pour payer les réparations ou acheter des véhicules d'occasion, que le public prise très peu. Les affiliés achètent leurs propres chevaux et travaillent chacun pour soi. Les

cochers de Paris, au contraire, forment entre eux un établissement de voitures de place dans lequel chevaux, voitures et matériel sont propriété commune et où chacun participe aux profits et aux risques. Ce moyen assure plus de stabilité à l'entreprise, les revenus sont plus réguliers et l'on rend possibles une foule de petites économies de travail et d'achat en grand des marchandises ou dues à l'emploi, directement par la société, d'ouvriers spéciaux, tels que forgerons en équipages, charrons, peintres, etc.

Il est évident que pareilles institutions ne se créent pas du jour au lendemain.

Les écuries et remises coopératives de Paris ont eu à lutter contre les dangers et les vicissitudes causés par une administration maladroite ou des tâtonnements inexpérimentés; elles ont eu à lutter contre le défaut de capital. Mais l'expérience semble avoir porté ses fruits, et des 36 fondées depuis 1872, les 17 sociétés qui ont survécu, sont très fortement établies aujourd'hui. Et ces sociétés seraient plus fortes encore si elles voulaient se fédérer et se joindre à l'Union des Associations coopératives de France.

La première de ces sociétés par rang d'âge, l'Association coopérative des cochers de Paris, établie actuellement 54, rue des Boulets, fut fondée en 1872. Les débuts furent des plus modestes. Dix cochers unirent leurs maigres économies et achetèrent les chevaux nécessaires pour huit fiacres; ils louèrent les voitures dont ils avaient besoin moyennant une contribution journalière. Afin de se procurer des fonds, ils firent souscrire des parts par des camarades étrangers à la profession, lesquels furent

admis non comme sociétaires, mais comme adhérents. Leur part leur donnait droit à un intérêt, mais ils ne pouvaient prétendre à un emploi dans la société, ni à une part dans les revenus.

En 1882, en l'espace de dix ans, la société s'était déjà fortement accrue et possédait 65 fiacres et voitures diverses de louage. Il y eut un nombre extraordinaire de demandes d'affiliation, et la société s'installa dans un vaste local, où ses écuries, cours et remises occupent un espace de 15,000 mètres carrés. Elle a acheté le terrain payable en quarante annuités et y a construit elle-même des bâtiments qui peuvent loger 240 à 250 voitures.

Actuellement, la société est presque exclusivement composée de cochers. Quelques étrangers à la corporation, amis de la première heure, ont été autorisés à conserver leurs parts, qui ne forment en tout qu'environ 10,000 francs du capital, mais on peut se passer de leur argent, puisque les parts souscrites par les membres actifs, les cochers, représentent 356,000 francs presque entièrement versés. Il y a au delà de 100 membres ; ils possèdent 90 attelages, soit 191 voitures et 290 chevaux. Dans leur bilan, leur matériel roulant et les chevaux sont évalués à 264,500 francs, mais on affirme qu'ils valent plus. Les immeubles sont évalués à 370,800 francs.

En 1893, les recettes s'élevèrent à 493,400 francs, et après paiement de tous les frais et l'attribution de 8,000 francs au fonds d'amortissement, on put encore distribuer 20,500 francs de bénéfice net aux coopérateurs, sans parler du bénéfice direct résultant de la coopération, en ce sens que les cochers ne paient que 13 ou 14 francs par jour la voiture que les autres remises louent 16 et

17 francs(1). Sur un total de 33,618 jours de travail pour les affiliés, cette différence de prix devient considérable.

Il y a, à Paris, d'autres coopératives de cochers plus florissantes encore que celle dont nous venons de parler. Une de celles-ci est l'Union des Cochers, dont les remises sont établies hors de la porte d'Asnières. Ses plus anciens membres sont sortis de l'Association coopérative à la suite d'une scission provoquée, dit-on, par une animosité personnelle entre le gérant et son adjoint, en 1873.

La société compte 153 membres tous cochers, 112 attelages, soit 230 voitures et 360 chevaux.

A l'Association, la part est de 4,000 francs, à payer par versements hebdomadaires à convenir et à l'aide des parts de bénéfices de chaque membre.

L'Union a trouvé que des parts de 3,000 francs suffisent. Il y a quelques-uns des plus anciens membres qui sont parvenus à amasser ainsi 12,000 francs de parts. Le capital entier de l'Union est de 400,000 francs, dont 385,100 francs sont versés. Les terrains leur ont coûté 200,000 francs, les bâtiments 228,000 francs, les attelages 199,000 francs et les harnachements 19,200 francs.

Il est impossible de trouver un établissement mieux tenu que celui de l'Union. Tout y reluit, les fiacres sont coquets, les chevaux solides, les ateliers bien tenus. La société a ses propres ouvriers et réalise tous les ans

(1) A Paris l'ouvrier cocher ne travaille pas à l'heure ou à la journée, comme chez nous; il loue sa voiture chaque jour au propriétaire, pour une somme déterminée, et les bénéfices, s'il y en a, lui appartiennent intégralement. L'ouvrier cocher est donc en somme un sous-entrepreneur de transport.

d'énormes bénéfices en achetant en gros ses grains et ses fourrages. Ni cette société, ni aucune autre coopérative de cochers de Paris ne se plaint de manque de capital. Tout d'abord, ils ont dû avoir recours au crédit, mais, actuellement, ils ne savent qu'en faire.

L'Union est une société prudente. Elle verse chaque année un dixième de ses bénéfices à la réserve et avait malgré cela un dividende net de 5,450 francs à répartir aux coopérateurs en 1894, toutes charges déduites.

Les cochers interrogés ont affirmé tous qu'ils sont heureux et contents, et ce qui, abstraction faite de leur bien-être matériel, leur plaît encore le plus, c'est qu'ils sont leurs propres maîtres, bien inappréciable, semble-t-il, chez les cochers français, qu'ils ne sont plus forcés de se plier aux caprices d'un employeur et qu'ils ne dépendent plus que du jugement de leurs pairs. L'Union a essayé d'améliorer encore la situation de ses membres en louant, dans de spacieux bâtiments, des appartements pour les familles des cochers et même en les meublant; mais elle dut constater, à son grand désappointement, que les femmes des cochers ne déployaient pas entre elles la même bonne entente que leurs maris, et, pour mettre fin à cette petite guerre, elle renonça à son projet.

A côté de ces fortes sociétés, il en existe de plus petites. De celles-ci, nous citerons la Société des Cochers parisiens, établie rue Marcadet. Elle compte 40 membres, tous cochers.

Chaque coopérateur doit souscrire 8 parts de 500 francs, c'est le prix d'un *équipement*, c'est-à-dire de deux voitures et de trois chevaux.

La société possède actuellement 36 attelages complets et 102 chevaux. Quoiqu'elle ne soit pas tout à fait aussi

riche que les deux précédentes, la société n'a pas de manque de capital et accorde à ses nouveaux affiliés des conditions extrêmement avantageuses pour le paiement de leurs parts. En fait, ces parts se paient sur les bénéfices réalisés couramment. Mais tous ses membres sont triés sur le volet : tout paresseux, tout ivrogne ou débauché est impitoyablement écarté.

Il est digne de remarquer que dans ces sociétés les chevaux sont aussi bien intéressés que les hommes, en ce sens qu'ils sont beaucoup mieux traités que leurs congénères du brancard des écuries non coopératives. La police assure qu'en général ces chevaux sont plus solides, mieux nourris et rarement surmenés. Il existe une si faible mortalité dans leurs écuries que les sociétés ont fini par trouver inutile d'assurer leurs chevaux.

Elles font, comme les loueurs particuliers, toutes espèces d'entreprises : elles ont des landaus, des tilburys, des mylords, des wagonnettes, etc. aussi bien que des fiacres ; elles entreprennent des services de noces, fêtes, etc.

Vraiment, cette manière de comprendre et de faire la coopération devrait tenter nos chevaliers du fouet. Si les dix hommes qui se sont associés à Paris, en 1872, sont parvenus à modifier de fond en comble l'industrie des transports de personnes en ce qui regarde le bien-être des producteurs, nos cochers doivent être capables de tenter la même expérience.

CH. DE QUÉKER.

FOURS & PÉTRINS BORBECK

Spécialité de boulangeries économiques
pour sociétés coopératives

Diplôme d'honneur, Anvers 1894

PLUS DE 300 FOURS VENDUS EN BELGIQUE
ET EN FRANCE

INSTALLATIONS FAITES PAR L'USINE BORBECK :

Vooruit, Volksbelang et Het Volk, à Gand; Coopérative des Employés, Boulangerie du Werker et De Koornbloem, à Anvers; La Maison du Peuple, Utilité publique, l'Economie, l'Union économique et la Société La Nouvelle Boulangerie, à Bruxelles; La Grande Boulangerie et Saint-Joseph, à Liège; Le Bon Grain, à Mariemont-Hayettes; Chemin de fer Grand Central et Volksgeluk, à Louvain; De Naeyer et Cie, à Willebroeck; Union verrière, à Jumet; Progrès, à Jolimont; Les Ouvriers réunis, à Charleroi; Avenir du Parti ouvrier, La Roubaissienne, La Paix et L'Union, à Roubaix; L'Avenir des Travailleurs, à Baume; Union-Progrès-Economie, à Frameries; Chemin de fer Malines-Terneuzen, à Saint-Nicolas; Bureau de bienfaisance, La Mutualité et l'Economie des Ménages, à Tourcoing; L'Union, à Lille, Petit Séminaire à Bonne-Espérance; L'Union d'Houplines-lez-Armentières; et quantité d'autres en France, Belgique et ailleurs.

Le succès des fabriques de pains est dû, non à la forme coopérative, mais à l'emploi de fours perfectionnés, c'est-à-dire à une application nouvelle de la grande industrie. (LES COOPÉRATEURS BELGES, n° du 1^{er} avril 1895.)

Toute fourniture est garantie de fabrication solide.

Pour renseignements et tarifs, s'adresser à M. H.-H. NAP, agent général pour la France et la Belgique, à Gand (Belgique).

A LA
VIERGE NOIRE
BRUXELLES

Coin des rues **SAINTE-CATHERINE** et de la **VIERGE-NOIRE**

SUCCURSALES :

ANVERS, coin des rues Kipdorp et St-Jacques; **TOURNAI**,
coin des rues Gallait et de la Tête-d'Or; **CHARLEROI**, coin
des rues du Pont-de-Sambre et de Montigny.

40 à 50 p. c. meilleur marché que partout ailleurs

PÉLERINES A CAPUCHON

EN DRAP WATER BLEU ET NOIR

2.90, **3.90** et **5.75** pour l'âge de 3, 4, 5 et 6 ans, longueur
58/65 cent.

3.90 et **4.90** pour l'âge de 7, 8 et 9 ans, longr 70/75 cent.

4.90 et **5.90** p^r l'âge de 10, 12 et 14 ans, longr 80/85 cent.

5.90 et **6.90** pour l'âge de 16 et 18 ans, longr 85/90 cent.

6.75 et **7.75** pour hommes, longueur 95/105 centimètres

Draperies et étoffes au mètre meilleur marché que dans les maisons de gros

Rayons spécial de Vêtements sur mesure

VÊTEMENTS DE TRAVAIL, COLLÈGES, PENSIONS, ADMINISTRATIONS

LIVRÉES

*Expédition franco dans toute la Belgique à partir de 20 francs
Envoi d'échantillons sur demande*

**Bien remarquer que l'entrée des Magasins de la VIERGE
NOIRE se trouve au coin de la rue Sainte-Catherine**

LA COOPÉRATION AU DANEMARK ⁽¹⁾

I. — Les laiteries coopératives

Grâce à la forme coopérative, la laiterie danoise a acquis une très large extension.

Les laiteries coopératives sont constituées sous le système de sociétés de production. Les membres coopérateurs ont tous des droits égaux, quel que soit le nombre de leurs vaches. Le bénéfice est réparti proportionnellement à la quantité et à la qualité de lait fourni. Quant aux dépenses de l'exploitation, elles sont supportées suivant cette même base.

La première coopérative laitière, établie dans le Jutland, fonctionna en 1882 à Hjedding; elle fut le point de départ d'un mouvement important en faveur de l'organisation, dans tout le pays, de laiteries coopératives. En effet, dix années ne s'étaient pas écoulées depuis l'institution de la société de Hjedding que plus de mille laiteries coopératives étaient établies à côté d'un certain nombre de laiteries constituées sous la forme capitaliste. La laiterie de Hjedding ne comprend pas moins de 400 vaches; les autres laiteries du West-Jutland sont plus petites; celles de l'East-Jutland et des

(1) D'après le rapport présenté au Congrès coopératif international de Londres, 1895, par M. R. Rasmussen.

elles fournissent le lait de 1,000 à 1,400 et souvent de 2,000 vaches. La quantité donnée annuellement par chaque vache représente une valeur s'élevant jusqu'à 5,000 kroners.

Les coopératives laitières se sont jusqu'ici attachées à augmenter le plus possible la quantité de beurre sans s'inquiéter outre mesure de la qualité. Cependant, dans ces dernières années, à la suite de certaines déceptions sur le marché, leurs efforts ont tendu à améliorer la qualité du beurre.

La grande importance acquise par la laiterie coopérative a été l'occasion d'ouvrir à la coopération des voies nouvelles : ainsi, dans le district d'Aarhus, des sociétés ont été formées pour l'achat en commun du foin ; dans les îles Fyn et Bornholm, il a été constitué des organismes destinés à rechercher les améliorations à apporter aux sociétés coopératives et à défendre les intérêts communs ; à Sjaelland, il a été créé des sociétés pour la vente à l'étranger des produits agricoles.

C'est surtout depuis la fin de 1894 que les sociétés laitières se sont efforcées d'élever la qualité de leur beurre, grâce à l'exemple de l'Association laitière Syd-Jysk qui, depuis sa fondation, s'est donné pour tâche d'augmenter la qualité nutritive du beurre.

Il existe au Danemark une fédération de neuf sociétés, comprenant plus de 900 laiteries, appelée Association des laiteries coopératives du Jutland. Cette fédération publie un organe très répandu.

Le Danemark a, jusqu'à présent, fourni principalement du beurre salé, mais, il y a quelques années, des essais furent faits par quelques-unes des meilleures laiteries pour la vente du beurre non salé. Le résultat a été complètement satisfaisant : le beurre frais danois est très recherché sur les marchés de l'Angleterre. Ces diverses laiteries se sont entendues entre elles et ont constitué la *Société des Expéditions coopératives du beurre danois*, société dont l'organisation est admirable et qui assure la prépondérance des produits danois sur le marché anglais.

II. — Les abattoirs coopératifs

Les abattoirs coopératifs du Danemark sont organisés sur le même principe que les laiteries coopératives.

Jadis, le plus grand nombre de porcs danois étaient expédiés à Hambourg, où ils étaient tués et salés. A la suite de difficultés occasionnées dans une gare, au sujet du pesage de porcs, il fut créé un premier abattoir coopératif, qui s'ouvrit à Horsens en 1887. L'année suivante, le gouvernement allemand ayant interdit l'entrée de porcs du Danemark en Allemagne, le prix du porc tomba considérablement et l'abattoir récemment créé réalisa de très sérieux bénéfices.

Ces diverses circonstances eurent pour résultat de donner de l'impulsion au mouvement coopératif. Il fut décidé d'établir un abattoir à Kolding ; bientôt des

établissements du même genre se répandirent dans diverses parties du pays.

A l'heure actuelle, il y a plus de vingt abattoirs coopératifs qui tuent plus de la moitié des porcs élevés dans le pays.

Les abattoirs coopératifs ont essayé à diverses reprises de se fédérer, mais leurs tentatives sont restées vaines.

Pendant les premières années, les abattoirs ont donné d'excellents résultats; il n'en est pas de même pour les derniers exercices. La surproduction de porcs a amené la baisse des prix.

III. — Les sociétés coopératives pour l'élevage du bétail

Ces sociétés coopératives rendent de sérieux services aux laiteries danoises. Ce sont des réunions de fermiers : elles achètent des taureaux et des vaches de race supérieure en vue de l'accouplement; elles se proposent d'assurer ainsi la reproduction des meilleurs individus et la production de la plus grande quantité de lait. A côté de ces œuvres dignes d'attention, il en est une autre, non moins remarquable, qui fonctionne en plusieurs localités et qui ouvre une belle perspective à ces sociétés coopératives pour l'élevage du bétail : c'est l'adoption d'une méthode tendant à choisir pour vaches génératrices celles qui donnent le lait le plus riche. Un vétérinaire est

attaché à ces établissements, ainsi qu'aux laiteries coopératives, à l'effet d'exercer une surveillance sur le bétail, d'assurer la reproduction dans les meilleures conditions, d'obtenir les animaux les plus forts et les plus sains et, enfin, de s'assurer si le lait débité est fourni par des vaches saines.

Un abattoir coopératif de porcs a pris l'initiative de créer, il y a deux ans, une société d'élevage qui, depuis, fournit d'excellents porcs provenant du croisement de truies danoises et de verrats anglais.

IV. — Les coopératives danoises pour l'exportation des œufs

Un grand mécontentement éclata, il y a quelque temps, parmi les agriculteurs danois, au sujet des procédés mis en usage par les agents commerciaux pour l'exportation du beurre et des œufs, ainsi que pour le peu de soin apporté à la gestion des intérêts de leurs commettants : la qualité inférieure des produits, leur prix élevé écartaient le public du marché.

Les agriculteurs danois eurent bientôt pris conscience de la situation ; ils comprirent que leurs intérêts seraient à jamais compromis s'ils ne prenaient des mesures promptes et radicales.

C'est alors que les éleveurs de poules se décidèrent à créer une société coopérative pour l'exportation des œufs. Le but était de faire parvenir sur le marché

anglais des œufs dans des conditions remarquables de conservation.

La *Danish Andele Ag. Export* fut constituée définitivement le 27 février 1895, à Veile en Jutland, par des délégués de diverses régions du pays et elle commença ses opérations dès le mois d'avril suivant avec vingt-cinq propriétaires de poulaillers; deux mois après, le nombre avait doublé. Depuis, cette œuvre s'est généralisée à toute la contrée. Elle alimente d'œufs surtout les coopératives anglaises. Cependant, comme celles-ci ne peuvent les acheter tous, la *Danish Andele Ag. Export* vend aussi aux commerçants anglais, qui présentent beaucoup ses produits.

Les propriétaires de poulaillers sont seuls admis comme membres de la Société. Les recettes sont divisées entre eux au prorata de leurs fournitures d'œufs, déduction faite des frais.

Ils ne peuvent, sous peine de pénalités, délivrer des œufs pondus depuis plus de sept jours; les agents de la Société doivent expédier les œufs pour les lieux d'arrivée endéans les quatre jours. Aussitôt que les œufs sont arrivés, ils sont soigneusement examinés et classés, et, dans le délai le plus rapide, envoyés en Angleterre.

Chaque œuf est estampillé avec le numéro du propriétaire et de l'agent vérificateur. De fortes amendes sont infligées à ceux qui fourniraient des œufs pondus de plus du temps prescrit.

Parmi les autres coopératives, il y a un grand nombre d'associations de construction, principalement dans les villes importantes, où elles ont apporté de notables améliorations au logement des travailleurs les plus pauvres.

Il y a, surtout dans les grandes villes, des boulangeries coopératives. On en trouve quelques-unes dans les districts ruraux. Il existe aussi quelques brasseries coopératives.

De cet exposé, fait par M. Séverin Jorgensen, un des promoteurs de la fédération coopérative, on peut comprendre que le mouvement coopératif a pris une certaine extension au Danemark. Malheureusement, il n'existe aucune statistique sur l'ensemble de la coopération pour mieux en faire saisir l'importance. ZEO.

SOYONS PRUDENTS!!!

EMPLOYONS LE

VINAIGRE VICTORIA

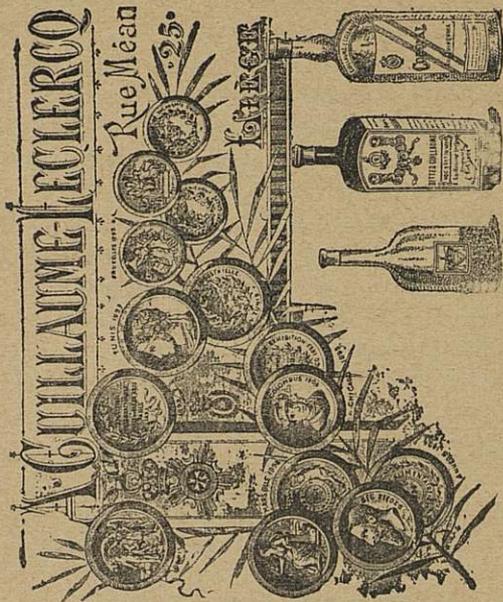
garanti à l'analyse de pur vin de dattes

Pour le gros, s'adresser :

GRANDE VINAIGRERIE MODÈLE A VAPEUR

LIÈGE (Longdoz)

GENIÈVRES, VINS, LIQUEURS



GENIÈVRES, VINS, LIQUEURS

Téléphone n° 920

SPECIALITÉS Bitter Guillaume, Kummel cristallisé
Cordial au quinquina.

Le Chant des Coopérateurs

Air : *Chant du 1^{er} Mai.*

I

Dédaignons la manœuvre
Du sot et du méchant
Et poursuivons notre œuvre
Sans arrêt, sur-le-champ.
Il n'est personne au monde
Qui pourrait l'étouffer ;
Bienfaisante et féconde,
Elle doit triompher.

Pour voir enfin d'heureux jours naître,
Mettons nos efforts en commun.
Pour conquérir paix et bien-être,
Soyons un pour tous, tous pour un.

II

Au grand jour, sans mystère
Et la main dans la main,
Sur cette pauvre terre,
Sivons notre chemin.
La victoire s'apprête,
Combinons nos efforts.
Que rien ne nous arrête :
Unis, nous serons forts.

Pour voir enfin d'heureux jours naître,
Mettons nos efforts en commun.
Pour conquérir paix et bien-être,
Soyons un pour tous, tous pour un.

III

A la commune tâche,
Alertes et dispos,
Travaillons sans relâche,
Sans trêve et sans repos.
Et, l'âme satisfaite,
Nous verrons fuir enfin,
Quand l'œuvre sera faite,
La misère et la faim.

Pour voir enfin d'heureux jours naître,
Mettons nos efforts en commun.
Pour conquérir paix et bien-être,
Soyons un pour tous, tous pour un.

JACQUES GUEUX.

FABRIQUE NÉERLANDAISE DE LEVURE & D'ALCOOL
Directeurs : J.-C. VAN MARKEN, F.-G. WALLER

DELFT

LEVURE ROYALE

absolument pure

700 grammes valent 1 000 grammes

de toute autre espèce de levure, dite Française ou Viennoise

Production 10 000 kilogr. par jour

*Demandez un étui contenant les éléments nécessaires
pour contrôler avec une certitude absolue la
Pureté de toute marque de levure.*

CHARLES FOURIER ET LA COOPÉRATION

Nous voulons, dans les lignes qui vont suivre, parler de Charles Fourier, précurseur du mouvement coopératif que son génie avait deviné et dont il avait préparé les bases par des travaux d'une incontestable valeur.

Nos associations ont le plus grand intérêt à connaître leur origine, et nous croyons le moment venu pour elles de rendre à l'illustre penseur l'hommage de gratitude qu'elles lui doivent ainsi, du reste, que tous les travailleurs conscients de leurs obligations envers cet esprit généreux qui a rêvé aux moyens de les émanciper.

Aucune école ne saurait renier l'œuvre de Fourier, toutes y ont puisé à pleines mains ; ses théories sont la genèse complète des sociétés futures, en sorte que, qui que nous soyons, quoi que nous pensions de la forme que prendra le travail demain, et des moyens pour y parvenir, nous devons reconnaître en Fourier l'incomparable savant qui, le premier, a indiqué, non pas des solutions empiriques, mais, ce qui est mieux, les lois naturelles et immuables sur lesquelles reposent les solutions des problèmes économiques.

C'est toute une époque que l'on exhume en parlant de Fourier, époque de grandeur intellectuelle dont la nôtre n'est que l'exécuteur testamentaire.

C'est par Fourier et par ses illustres disciples, Victor Considérant, Pellarin, Cantagrel, Bourdon, Alice Bureau, Barrier, Limousin, Hippolyte Destrem et autres, que le salariat a appris qu'il contenait en lui-même une force insoupçonnée, et que la propriété collective — fruit de l'association — renfermait une somme de jouissances inconnues aux protagonistes de la propriété individuelle.

Les hommes de 1848, esprits généreux, rêvant de justice et de bonheur pour l'humanité, étaient tous imprégnés de la théorie nouvelle, et l'on peut dire que la révolution qu'ils firent portait dans ses flancs toute la doctrine fouriériste. Le travail, ses lois, son organisation étaient le plus grand souci des hommes que le peuple avait portés au pouvoir au lendemain des journées de février.

Il serait souverainement injuste d'attribuer à la défection des théories de Fourier les échecs économiques qui ont marqué la carrière des associations nées sous la seconde République.

Les essais ont pu être maladroits et prématurés ; ils ont, à coup sûr, été tentés sans méthode suffisante et avec quelque inconscience du milieu où allaient évoluer ces associations ; mais ces échecs sont loin de mériter aux principes une condamnation sans appel comme certains se plaisent à le faire ; nous pouvons, aujourd'hui, présenter suffisamment d'exemples pratiques pour que soient absous les initiateurs de l'asso-

ciation, et l'histoire ne saurait être trop indulgente envers les hommes droits, sincères et dévoués qui l'ont vulgarisée ; au contraire, elle devra être impitoyable à l'égard de ceux qui, en 1852, employèrent toutes les ressources de leur esprit et toutes les armes qu'ils purent trouver dans l'arsenal des lois pour détruire les associations ouvrières.

Ce qui, à l'heure actuelle, est remarquable et prouve l'influence qu'eut Fourier sur les générations qui suivirent immédiatement la sienne, ce sont les dons généreux qu'ont fait récemment à plusieurs œuvres coopératives des hommes qui n'ont pu oublier, au déclin de leur vie, les idées de leur prime jeunesse.

Combien ont dû être profondes et ardentes leurs convictions pour qu'elles se manifestent après un si long temps écoulé et au moment précis où se réveille le mouvement coopératif !

Que de trésors de bonté, de solidarité la doctrine fouriériste a dû verser dans leur âme pour que toutes les misères et les déceptions de la vie n'aient pas submergé leur réserve de foi et d'espérance !

Eh bien, c'est à nous, fils de ces hommes à l'esprit si bon et si généreux de 1848, à nous qui avons recueilli l'héritage de leur science et de leur conviction, qui profitons, en un mot, de leurs essais et de leurs tâtonnements, qu'il appartient de remplir un double devoir : celui de continuer leur œuvre simplement interrompue et honorer la mémoire de celui qui fut leur inspirateur.

La première partie de ces devoirs, nous la remplissons, bien que la tâche nous soit rendue ingrate et difficile par l'indifférence publique, qui ne croit pas encore au succès possible de l'association et aussi par l'apathie des travailleurs, pour qui les études économiques ne semblent plus avoir d'attraits et qui nous paraissent être devenus ou des résignés ou des rêveurs.

Quant à notre seconde tâche, à celle qui consiste à tirer d'un coupable oubli le nom d'un grand ancêtre, les associations — et toutes sans exception — tiendront à honneur de la remplir.

De leur initiative doit sortir le monument qui attestera devant les générations futures notre reconnaissance en la paternité fouriériste (1).

H. BUISSON.

Ce sont des rivalités puérides et des intérêts mesquins qui, légués de père en fils, pendant des siècles, à plusieurs milliers d'individus, constituent les haines nationales. On constate la puissance de ces tristes préjugés aux temps des grands événements politiques : les guerres et les désastres publics sont l'expiation de ces déplorables erreurs.

TH. FUNCK-BRENTANO.

(*L'Homme et sa destinée*, p. 25)

(1) Un monument va être élevé à Charles Fourier. On peut envoyer des souscriptions au journal *L'Association ouvrière*, 27, boulevard Saint-Martin, à Paris.

L'Idée coopérative il y a soixante-cinq ans

Acheter en commun et se partager les marchandises au prix de revient ou produire en commun en se partageant les bénéfices acquis, semblent être des choses bien élémentaires, faciles, à la portée de tous. C'est cependant là l'idée mère de la coopération de consommation et de production.

Il est bien probable que des associations de ce genre ont existé il y a des siècles, mais l'histoire ne s'occupait pas alors de ces petits faits. Les historiens étaient trop préoccupés de raconter les faits et gestes des princes et des guerriers...

On sait cependant que la plus ancienne société coopérative de consommation est celle des *Equitables pionniers de Rochdale* qui date, on le sait, de 1844.

Les sociétés coopératives de production ont surtout vu le jour en France en 1848, mais l'idée première de cette forme d'association, avec son véritable caractère coopératif, semble dater de 1831 et être due à Buchez.

Buchez est né en 1796 et est mort en 1865. Il prit une part active aux deux révolutions de 1830 et 1848.

En 1830, dans une conférence donnée à la Société des *Amis du peuple*, à Paris, il exposa sa conception de société coopérative d'ouvriers. En 1831, le 10 septembre, c'est-à-dire treize ans avant la création des Pion-

niers de Rochdale, Buchez fonda la première association coopérative de production, celle des menuisiers, et en 1834, celle des bijoutiers en doré, qui existe encore, pensons-nous, à l'heure actuelle.

Dans le journal *L'Européen* de décembre 1831, Buchez présenta comme suit son projet de société coopérative de production :

« Un nombre déterminé d'ouvriers, tous de la même profession, se réuniraient en société particulière (art. 1842 du Code civil et 48 du Code de commerce) et se lieraient entre eux par un contrat dont nous allons présenter les principales dispositions :

» 1° Les associés se constitueraient entrepreneurs ; à cet effet, ils choisiraient parmi eux un ou deux représentants qui auraient la signature sociale ;

» 2° Chacun d'entre eux continuerait à être soldé suivant les usages adoptés dans la profession, c'est-à-dire par journée ou à la tâche, et suivant l'habileté individuelle ;

» 3° Une somme équivalente à celle que les entrepreneurs intermédiaires prélèvent sur chaque journée serait réservée ; à la fin de l'année, cette somme formant le bénéfice net serait partagée en deux parties, savoir : 20 p. c. seraient pris pour former et accroître le capital social ; le reste serait employé en secours et distribué entre les associés, au prorata de leur travail ;

» 4° Le capital social s'accroissant ainsi chaque année du cinquième du bénéfice, serait *inaliénable* ; il

appartiendrait à l'association qui serait déclarée indissoluble, non point parce que les individus ne pourraient point s'en détacher, mais parce que cette société serait rendue perpétuelle par l'admission continuelle de nouveaux membres. Ainsi, ce capital n'appartiendrait à personne et ne serait point sujet aux lois sur l'héritage. La fondation et l'accroissement du capital social, inaliénable, indissoluble, est le fait important dans l'association; c'est le fait par lequel ce genre de société crée un meilleur avenir pour les classes ouvrières. S'il en était autrement, l'association deviendrait semblable à toute autre compagnie de commerce; elle serait utile aux seuls fondateurs, nuisible à tous ceux qui n'en auraient pas fait partie d'abord, car elle finirait par être entre les mains des premiers un moyen d'exploitation;

» 5° L'association ne pourrait faire travailler pour son compte des ouvriers étrangers pendant plus d'une année. Au bout de ce temps, elle serait contrainte d'admettre dans son sein le nombre de travailleurs nouveaux rendus nécessaires par l'accroissement de ses opérations. »

Voilà l'idée émise par Buchez. Il voyait, dans le développement de l'association ouvrière ainsi entendue, la solution du problème social.

Seulement, il comprenait fort bien que ce qui faisait défaut aux ouvriers, c'était le capital indispensable pour commencer et faire vivre pareille entreprise. Pour

obtenir ce capital pour les sociétés ouvrières de production, Buchez réclamait la constitution d'une banque par l'Etat.

Cette idée, on le sait, fut reprise plus tard par Louis Blanc en France et Ferdinand Lassalle en Allemagne.

La perpétuité de l'association était une condition essentielle aux yeux de Buchez. Ici aussi on vient se buter à des difficultés insurmontables : le Code civil qui, on le sait, défend la constitution d'autres sociétés que des sociétés temporaires et qui favorise l'indivision.

LUDOVICUS.

Union des Cordonniers

(SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE)

FABRIQUE DE CHAUSSURES FINES ET ORDINAIRES

EN GROS ET SUR MESURE

Maison de confiance

Marchandises de 1^{re} qualité

Fournisseurs des principales maisons de province

CH. LOOS

DIRECTEUR-GÉRANT

Rue Vanderschrick, à Bruxelles

SCÈNES VÉCUES

LES PIEUVRES

I

« On demande un apprenti à la maison X... Nourri, logé, vêtu et quinze francs par mois après les six premières semaines. »

II

— Monsieur... je viens... j'ai lu votre annonce et je voudrais bien être votre apprenti, s'il vous plaît!

Un regard d'une éloquence poignante achevait l'enfantine prière. Le garçonnet avait douze ans, il était maigre comme un pauvre petit chat, émacié, déplorablement couvert d'un vieux gilet bariolé de pièces et d'un pantalon qui, par dix blessures, méritait ses Invalides.

— Toi?

Et le boulanger, un grand brutal, le nez coupé en deux comme les boule-dogues, détaillait d'un regard méprisant le petit gueux minable et triste.

— Papa était maître maçon. Il s'est tué en tombant... Maman est morte à l'hôpital...

Et de pleurer.

— C'est bon! Connu!... Autant toi qu'un autre. Attrape ce grand tablier pour cacher tes loques et va-t-en demander de l'ouvrage en bas.

III

Harrassé de labeur, nourri de pain et d'eau, traité comme un chien errant, le malheureux gamin s'employait de tout son courage. L'espoir du salaire, des *quinze francs*, galvanisait son corps chétif.

Lorsque, surgissant de sa paillasse au milieu de la nuit, sur les invectives du patron, il dégringolait au pétrin en se frottant les yeux, il songeait pour se consoler : « Encore trente et un jours, et j'aurai de quoi m'acheter de bons souliers ; il fait froid dans la neige, dans la boue!... Et je porterai du tabac au pauvre vieux grand-père, à l'hospice... »

IV

Le sixième mois s'achevait. L'apprenti avait le cœur bien gros : on ne lui parlait de rien. Toujours des bourrades, des injures. Pas un sou.

On le bousculait du matin au soir. Il était plus souffreteux, plus malingre qu'avant de s'engager.

Il se disait — l'espoir fait vivre — :

— C'est qu'ils veulent me donner tout mon argent ensemble à la fin de l'année.

Un beau jour, il s'avisa de s'ouvrir à sa patronne. Et, d'une voix faible, il sollicita :

— Je voudrais bien une petite avance sur mon argent, madame.

La femme, très simplement, appela son mari et lui dit :

— Le gamin demande son argent!

— A la porte! grogna l'homme, sans paraître autrement surpris.

Et comme il était venu, couvert de ses guenilles, l'apprenti passa le seuil.

— Tout de même, celui-ci nous aura été *profitable*, murmura le boulanger en le regardant s'éloigner, muet et pleurant, le long des maisons...

V

Le soir même, pour la quinzième fois, reparaisait l'annonce :

« On demande un apprenti à la maison X... Nourri, logé, vêtu et quinze francs par mois après les six premières semaines. »

SAM.

Le moindre coin de terre est une forteresse, et la loi constitue un délit à chaque pas hasardé par un homme sur la propriété jalouse et farouche d'un autre homme. Car si la grande propriété est la meilleure conservatrice de la nature, si elle opère avec plus de largeur et de science l'œuvre du travail humain, elle n'en est pas moins une monstrueuse atteinte au droit impérissable de l'humanité. Elle dispose, au profit de quelques-uns, du domaine de tous; elle dévore insolemment la vie du faible et du déshérité qui crie vainement vers le ciel. GEORGE SAND.

(*Le Compagnon du tour de France*, p. 18.)

* * *

Entre les bandits proprement dits qui rançonnent d'une manière officieuse les gens vivant dans la société et les dignitaires qui, d'une manière officielle, l'exploitent, il y a tout juste la différence du banditisme hérétique au banditisme orthodoxe.

(*La Soif du Juste*.)

EDMOND THIAUDIÈRE.

EN GARDE!

Les refroidissements, les rhumes, les maux de gorge, les oppressions, les transpirations, les frissons et toutes les affections des voies respiratoires, sont pernicieux en cette saison.

Ayez recours à la célèbre

PASTILLE Em. PONCELET

pour garantir votre poitrine et votre gorge. Deux pastilles prises de temps en temps mettent à l'abri de tout danger.

Le GOUDRON uni au CHLORATE DE POTASSE dans la

PASTILLE PONCELET

constitue, de l'avis des académies et du monde médical, le remède véritablement infaillible. Done, si vous toussiez, si la gorge vous chatouille, achetez partout pour 1 fr. 50, une boîte de 100 Pastilles Em. Poncelet. En garde contre les copies ou imitations qui sont faites pour tromper le malade. A cet effet exigez la signature : *Em. Poncelet.*

PAR AN : 500,000 GUÉRISONS AUTHENTIQUES

Dépôt général, France et Colonies : BOYAVAL, pharmacien, rue de Lannoy, Roubaix; — Paris, MALAVANT, pharmacien. Envoi franco contre 1 fr. 60 en mandat ou timbres-poste, à M. BOYAVAL.

LISEZ :

Paris, 17 janvier 1894.

Monsieur PONCELET,

C'est bien volontiers que je viens vous dire que vos Pastilles Em. PONCELET au goudron, etc., sont excellentes pour calmer la toux et faire évoluer un rhume vers sa fin, sans que le patient en soit incommodé. Le docteur A YME-BEY, boul. Saint-Germain, 16, Paris.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

... La loi des pays vierges est celle du plus fort ;
est-il bien certain que cette même loi ne soit pas celle
des pays civilisés ?

LUCIEN BIART.

(A travers l'Amérique.)

*
* *

... Pour moi, je trouve que de toutes les plaisantes
fictions qui représentent la loi toujours occupée à bien
équilibrer sa balance, il n'y en a pas de plus plaisante
ni de plus amusante pour l'observateur, dans la pra-
tique, que celle qui suppose tout homme égal devant
son impartialité et toutes ses grâces également acces-
sibles à tout individu, sans tenir le moindre compte de
la monnaie qui garnit son gousset.

CH. DICKENS.

(Nicolas Nickleby, 2 vol. Hachette.)

*
* *

La charité est une des distractions du riche, un
genre de sport pour les femmes du monde, et un si
bon placement pour les pieuses actionnaires du ciel !

LUCIEN DESCAVES.

(Les Emmurés.)

Les deux effets les plus sûrs de toute violence sont la révolte et la haine.

P. FLOURENS.

(*De l'instinct et de l'intelligence des animaux.*)

*
* *

Les abus :

Un hectolitre de vin du Midi coûtant 12 francs est grevé, à l'entrée de Paris, d'un droit d'octroi de 19 francs.

La municipalité prélève ainsi, sur une boisson hygiénique et saine, les millions qu'elle emploie à bâtir des hôpitaux et des prisons pour loger les gens qui, faute de vin, s'imbibent d'alcools frelatés et font souche d'épileptiques, de dégénérés et de malfaiteurs.

La voilà, la logique, la voilà bien !

(*Figaro*, 23 janvier 1895.)

*
* *

... Jadis un véritable jardin, la chaîne de la Moucondoncoua est aujourd'hui le théâtre de luttes sanglantes et d'un pillage continu. La violence et la cruauté des agresseurs ont transformé le caractère des habitants, devenus cruels à leur tour, et leur ont appris à se venger sur les faibles des maux qu'on leur inflige.

(*Voyages du capitaine BURTON.*)

... Ceux qui soutiennent que les gens obscurs et ignorants ne sont pas aptes à exprimer leur opinion sur les questions de bien public, sont obligés de reconnaître qu'on ne peut les contenir que par la force. Maintenant, comme l'instruction donnerait le pouvoir, leur premier soin est de les laisser dans l'ignorance; puis ils tirent de cette ignorance même et de ses conséquences avilissantes un argument contre leur participation au pouvoir.

F. COOPER.

(*Les Monikins*, édition Furne, p. 374.)

*
* *
*

... Pour moi, ce grand bête de mot : « le progrès », qu'on jette à la face des mécontents et des attristés, ce mot vain et sonore dont certains philosophes et dont les horribles niais politiques ont la bouche pleine, n'est qu'un trompe-l'œil. Le bonheur des êtres, sur la terre, ne tient pas du tout au plus ou moins de confortable qu'ils ont, mais au rapport qui existe entre leurs désirs et la satisfaction de ces désirs. Avant qu'on inventât les chemins de fer, personne ne souffrait à l'idée du temps nécessaire pour franchir les distances. Le grand et incontestable progrès matériel dont notre temps s'enorgueillit, n'a guère fait que creuser l'abîme entre ceux qui peuvent profiter de ce progrès et ceux qui n'en profitent pas.

COLOMBA.

(*Echo de Paris*, 1^{er} janvier 1895.)

J'apprendrai toutefois à ceux que ce mot (communisme) effraie que nous vivons en plein communisme, non seulement dans un communisme actif, mais dans un communisme passif. Nous n'avons pas la communauté des biens, mais la communauté des dettes. Nul réactionnaire ne s'épouvante à la pensée que chaque citoyen, par le seul fait de ses liens avec l'Etat, est débiteur d'une somme qui, en France, par exemple, se monte à près de 600 francs par tête. Pourquoi s'effrayerait-il si, par une révolution radicale, le citoyen, de débiteur qu'il est, devenait possesseur d'une part de la fortune correspondante ?

MAX NORDAU.

(*Les Mensonges conventionnels.*)

* * *

Protégés par les ramifications du marais contre les bêtes dangereuses de la terre ferme, nous n'avions à craindre que les attaques de l'homme; mais on n'y songeait guère. Certes, il n'existe pas au monde de contrée où le brigandage soit plus libre et la licence plus complète que dans ce coin de l'Afrique; mais, comme toujours, il y a compensation. Un homme en vaut un autre; et de la faculté de se faire justice soi-même, résulte une situation défensive qui donne repos et sécurité, aussi bien que la protection de l'Etat y parvient en d'autres lieux. GEORGES SCHWEINFURTH.

(*Au cœur de l'Afrique, 1848-1875.*)

Nouvelles Sociétés coopératives

Fondées depuis le 1^{er} novembre 1895 jusq'au 31 octobre 1896

1. Soc. coop. Les Catholiques réunis du canton de Herve, à Herve.
2. — des Dragueurs de Gand, à Gand.
3. — La Rebecquoise, à Rebecq-Rognon.
4. — Agence belge de publicité générale, à Bruxelles.
5. — Institut médico-chirurgical de la polyclinique de Bruxelles.
6. — La Prévoyance, à Pont-à-Celles.
7. — L'Alliance ouvrière, à Vinalmont (Huy).
8. — Laiterie de Erps-Querbs (Louvain).
9. — Les Tailleurs réunis, à Louvain.
10. — d'Epargne et de Crédit, à Eeckeren.
11. — d'Epargne et de Crédit, à Ohey.
12. — d'Epargne et de Crédit, à Sommethonne.
13. — laitière, à Erps-Querbs (Louvain).
14. — La Prévoyance ouvrière, à Floreffe.
15. — d'Epargne et de Crédit, à Manage.
16. — Laiterie Saint-Guidon, à Nieuwenrode.
17. — ouvrière Union et Progrès, à Couthuin (Huy).
18. — Banque populaire d'Epargne et de Crédit du Centre, à Morlanwelz.
19. — Les Travailleurs unis, de Mont-sur-Marchienne.

20. Soc. coop. Laiterie de Bocholt (Tongres).
21. — Imprimerie et Librairie nouvelles de
Droit et de Jurisprudence, à Bruxelles.
22. — La Grande Boucherie économique, de
Namur.
23. — Boulangerie économique La Fraternité,
à Pâturages.
24. — L'Egalité, à Tirlemont.
25. — ouvrière, à Tamines.
26. — d'Epargne et de Crédit, à Hockai (Fran-
corchamps).
27. — L'Avenir des Ouvriers de l'Entre-Sam-
bre-et-Meuse, à Boussu-lez-Walcourt.
28. — L'Union ouvrière, à Felenne (Dinant).
29. — Laiterie de Beeck, à Beeck.
30. — Tabaknatie, à Anvers.
31. — Laiterie de Winterslag (Tongres).
32. — La Solidarité, à Liège.
33. — L'Avenir, à Solre-sur-Sambre.
34. — d'Epargne et de Crédit, à Maubray.
35. — Syndicat catholique de Saint-Pierre
(Ardennes).
36. — La Bonne Ménagère, à Comblain-la-
Tour.
37. — Banque populaire, à Binche.
38. — La Maison du Peuple, à Mons.
39. — Laiterie de Cens (Laroche).
40. — L'Economie ouvrière, à Winenne.
41. — La Persévérance, à Nivelles.
42. — d'Epargne et de Crédit, à Beeringen
(Hasselt).

43. Soc. coop. Caisse rurale de Gratry (Enghien).
44. — La Corporation agricole de Villance (Neufchâteau).
45. — Laiterie de Villance.
46. — En Avant, à Angleur
47. — Caisse rurale de Hollain (Tournai).
48. — Laiterie de Burhumont-Bertrix.
49. — Boulangerie L'Economie, à Couvin.
50. — L'Union laitière, à Saint-Mard (Virton).
51. — Carrière du Fond de Leval, à Ogné-Sprimont.
52. — d'Epargne et de Crédit de Becquevoort (Louvain).
53. — Laiterie Saint-Remacle de Champlon (Ardennes).
54. — L'Economie, à Huccorgne (Huy).
55. — Laiterie Saint-Eloi, à Rosières (Neufchâteau).
56. — Laiterie de Carlsbourg.
57. — d'Epargne et de Crédit, à Villers-la-Loue et Hondrigny (Arlon).
58. — d'Epargne et de Crédit, à Neerlinter (Louvain).
59. — Laiterie coopérative de Buvrines (Binche).
60. — Les Travailleurs de Fallais.
61. — L'Union agricole belge, à Clavier.
62. — La Gilde flamande, à Bruxelles.
63. — L'Union des Ouvriers, à Houdeng-Goenies
64. — Caisse rurale, à Vierset-Barse.
65. — La Fraternelle économique des Avins.

66. Soc. coop. En Avant, à Vaux-Borset.
67. — de Beaumont, à Beaumont.
68. — de Stukwerkers, à Gand.
69. — Boulangerie La Vaillante, à Flavion.
70. — centrale de Crédit agricole, à Liège.
71. — L'Égalité, à Pâturages.
72. — Laiterie Saint-Pierre, à Libramont.
73. — La Fraternelle, à Roloux (Liège).
74. — Cercle Philharmonique de Seilles, à
Seilles.
75. — d'Épargne et de Crédit, à Hamont
(Hasselt).
76. — de travail Wegers en Meters Natie, à
Anvers.
77. — Laiterie Saint-Joseph, à Gerdingen (Ton-
gres),
78. — d'Épargne et de Crédit, à Grand-Halleux
(Marche).
79. — Les Cordonniers Réunis, à Liège.
80. — d'Épargne et de Crédit de Saint-Quentin
(Arlon).
81. — Association des Entrepreneurs et Com-
merçants du bassin de la Meuse, à
Seraing.
82. — La Sainte-Famille, à Chevron.
83. — Laiterie Saint-Pierre, à Denderwindeke
(Alost).
84. — d'Épargne et de Crédit, à Loenhout
(Anvers).
85. — d'Épargne et de Crédit, à Sint-Joris-
Winghe (Louvain).

86. — L'Union, à Sivry (Charleroi).
87. — Pharmacie populaire de Dison.
88. — Les Assurances rurales, à Auderghem.
89. — L'Alliance du capital et du travail, à
Petit-Fraineux, commune de Saint-
Séverin (Huy)
90. — protectrice des Arts industriels, à Liège.
91. — Laiterie du Comice de Saint-Hubert, à
Moirey (Neufchâteau).
92. — Syndicat Sainte-Barbe, à Jemappes.
93. — Het Volk, à Gand.
94. — générale d'impressions, à Bruxelles.
95. — L'Economie, à Baileux (Charleroi).
96. — Le Progrès, à Fairon (Huy).
97. — Laiterie de Loenhout (Anvers).
98. — Laiterie Saint-Remy, à Walt-Wilder
(Tongres).
99. — d'Epargne et de Crédit, à Saint-Pierre-
d'Ethe (Arlon).
100. — Laiterie modèle de Wigny (Neufchâteau).
101. — L'Espérance ouvrière, à Boussu.
102. — L'Union des riverains du Bocq, à Hamois-
en-Condroz.
103. — Laiterie de la Semois, à Florenville.
104. — La Générale d'assurance sur la vie, à
Bruxelles.
105. — Les Travailleurs économiques de Gèves,
Ben-Ahin (Huy).
106. — d'Epargne et de Crédit, à Wacken
(Courtrai).

107. Soc. coop. Union des Cordonniers, à Saint-Gilles
(Bruxelles).
108. — Laiterie de Sohier (Neufchâteau).
109. — d'Epargne et de Crédit La Ruche Royale,
à Roy (Marche).
110. — Gilde des boulangers de Grammont, à
Grammont.
111. — d'Epargne et de Crédit, à Holsbeek
(Louvain).
112. — Laiterie de Ster-Francorchamps (Sta-
velot).
113. — Les Economes de Warnant-Dreye (Huy).
114. — d'Epargne et de Crédit, à Dudzeel
(Bruges),
115. — d'Epargne et de Crédit, à Heppen (Hasselt).
116. — La Salm, à Salm-Château (Vielsalm).
117. — Laiterie de Asch (Tongres).
118. — Saint-Sévère, à Dison.
119. — d'Epargne et de Crédit, à Olmen (Turn-
hout).
120. — Les Brasseurs réunis, à Anvers.
121. — Caisse rurale de et à Seny (Huy).
122. — d'Epargne et de Crédit, à Saint-Trond.
123. — Corporation du Pays agricole de Herve,
à Herve.
124. — d'Epargne et de Crédit, à Everbergh
(Louvain).
125. — Saint-Lambert, à Tellin (Neufchâteau).
126. — Laiterie de Tellin.
127. — d'Epargne et de Crédit, à Roosbeek (Lou-
vain).

128. Soc. coop. Saint-Martin, à Sprimont.
129. — Laiterie Saint-Lambert, à Overpelt (Hasselt).
130. — Laiterie d'Ucimont (Bouillon).
131. — Laiterie de Bertogne (Bastogne).
132. — L'Union, à Liège.
133. — Les Catholiques réunis, à Stavelot.
134. — L'Union, à Laeken.
135. — Les Bouchers et Charcutiers réunis, à Bruxelles.
136. — Les Ouvriers boulangers et pains d'épiciers, à Bruxelles.
137. — d'Assurances des Ouvriers agricoles et industriels, à Landen.
138. — L'Assurance syndicale, à Bruxelles.
139. — d'Épargne et de Crédit, à Milleghem (Turnhout).
140. — Chambre syndicale des Garçons limonadiers, restaurateurs et hôteliers de Liège.
141. — Caisse rurale de Horion-Hozémont (Liège.)
142. — Cercle des Droguistes de l'arrondissement de Charleroi.
143. — d'Épargne et de Crédit, de Mareke (Courtrai).
144. — d'Art musical, à Bruxelles.
145. — La Rente mutuelle, à Bruxelles.
146. — d'Épargne et de Crédit, à Herent (Louvain).
147. — d'Épargne et de Crédit, à Lierre.
148. — L'Avenir social, à Bruxelles.

149. Soc. coop. d'Epargne et de Crédit, à Ghistel (Ostende).
150. — Laiterie Saint-Monon, à Lignières (Marche).
151. — Laiterie Saint-Lambert, à Op-Glabeek (Maeseeyck).
152. — d'Epargne et de Crédit, à Oostcamp (Bruges).
153. — L'Union ouvrière, à Liège.
154. — des Ouvriers de Boussu.
155. — La Spéculation, à Binche.
156. — Le Réveil socialiste, à Wihéries.
157. — Laiterie d'Anloy (Neufchâteau).

J'ai l'horreur du sang. Tout le monde ne devrait-il pas l'avoir? Tuer un homme ce n'est pas défendre une doctrine, c'est tuer un homme. On ne maintient pas sa foi en brûlant un homme, mais plutôt en se faisant brûler pour elle.

CASTELLON.

(*De puniendis hæreticis*, Bâle, 1562.)

Et qui es-tu, toi, qui te fais gloire d'une vie d'oisiveté, qui étales complaisamment les dorures de tes équipages et tes somptueux coussins? Regardez en haut, regardez en bas, en avant, en arrière, partout enfin; — avez-vous jamais vu un héros, un saint, un dieu, — même un diable — qui fût oisif?

Une monstruosité dans le monde, — c'est l'homme oisif.

CARLYLE.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Calendrier pour 1897	3
Du Principe de la Coopération	7
La Coopération agricole	13
La Coopération et le Socialisme	17
Les Coopérateurs cochers à Paris	21
La Coopération au Danemark	29
Le Chant des Coopérateurs	37
Charles Fourier et la Coopération.	39
L'Idée coopérative il y a soixante-cinq ans . .	43
Scènes vécues	47
Mélanges et documents	51
Nouvelles Sociétés coopératives	55

PROVENANCE
 PARIS 1889
 FABRICATION SUPERIEURE
 Conservees Garantes
 sous tous les climats

EXCLUSIVE DES MEILLEURS CRUS

DU PERIGORD
 LYONS 1889
 FABRICATION SUPERIEURE
 Conservees Garantes
 sous tous les climats

**MAISON D'ACHAT
 & EXPEDITION DE PRODUITS FRANS
 PERIGUEUX
 (France)**

**USINE
 & MAISON PRINCIPALE
 PERIGUEUX
 (France)**

CONSERVES ALIMENTAIRES GARANTIES
 1889
BOUTON & HENRAS
 C. BOUTON FILLS, ST
 PERIGUEUX (France)

TRUFFES EXTRA

PRELAIN
 GUYARD
 PROPRIETAIRES

PERIGUEUX

CONSERVES ALIMENTAIRES DE TOUTES SORTES
 SPECIALITE DE TRUFFES ET ARTICLES DIVERS TRUFFES

Exportation universelle